


| PRÉPARATION À L'HABILITATION MÉCANIQUE <i>Niveau M1 / M2</i> | |  |
|--|---|---|
| OBJECTIFS | PUBLIC | PRÉ-REQUIS |
| <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre aux intervenants à assumer le rôle d'un M1 ou M2. - Respecter le recueil des prescriptions EDF. | <ul style="list-style-type: none"> - Tout responsable de travaux mécanique (M2). - Tout exécutant mécanique (M1). | Comprendre la langue française. |
| NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 06 personnes minimum à 12 personnes maximum. | | |
| CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION <i>Conformément au recueil des prescriptions EDF</i> | | |
| THÉORIE | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques accidents. - Les responsabilités. - Le recueil de prescriptions au personnel. - Les risques conventionnels. - Habilitations et responsabilités associées. - Rôle du chargé de travaux mécanique / exécutant mécanique. - Travaux réalisés sur les ouvrages. - Les différents régimes. - Utilisation du carnet de prescription. - Le chantier. - Zone d'environnement et de voisinage. - Etudes de risques. | | |
| DURÉE MINIMUM | LIEU | ÉVALUATION DES CONNAISSANCES |
| 7 heures / 1 jour. | <ul style="list-style-type: none"> - En centre. - En entreprise. | Test théorique. |
| PÉDAGOGIE | | |
| <p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation équipée et adaptée (tableau blanc, vidéo projecteur, écran...).</p> | | |
| VALIDATION DES ACQUIS | | |
| <p>À l'issue de la formation, si réussite à l'examen, UCFE délivrera à l'employeur un avis favorable pour l'habilitation du personnel au niveau M1 ou M2.</p> | | |

Recyclage conseillé tous les 3 ans.